



MAIRIE
D'ARCES SUR GIRONDE
17120

COMPTE RENDU RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 Juillet 2020

L'an deux mille vingt, le lundi six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'ARCES SUR GIRONDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence Madame Joëlle BOULON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 Juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14 Votants : 15 (un pouvoir)

Date affichage : 09 Juillet 2020

PRÉSENTS : Mmes BOULON Joëlle – Maire, ROUIL Chantal – 1^{ère} Adjointe, MM.PUYFAUCHER Jacques 2^{ème} adjoint, FOUILLEN Alain 3^{ème} Adjoint, Mmes ANGIBAUD Bernadette, BOUREAU Isabelle, CARPIER Laëtitia, CLAVERIE Sandrine, RAIMOND Marikia, ROCHE Chantale MM. JACQUES Jacky, LEROY Bruno, SEGUINAUD Jean-Christophe, VIEILLARD Jean-Louis .

ABSENT EXCUSÉ : M.GABILLON Jérôme, lequel avait remis un pouvoir à Mme RAIMOND Marikia,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BOUREAU Isabelle.

Madame Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 18 Juin 2020, lequel est approuvé à l'unanimité.

DE-51-2020

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNÉE 2020

Madame Le Maire présente le projet de budget primitif 2020, lequel se résume comme suit :

Section de fonctionnement : **532 274,00 Euros**

Dépenses

011 Charges à caractère général	134 406,00 €
012 Charges de personnel	157 550,00 €
014 Reversement de fiscalité	600,00 €
65 Autres charges de gestion courante	141 100,00 €
66 Charges financières	5 500,00 €
67 Charges exceptionnelles	100,00 €
68 Dotations aux amortissements	8 018,00 €
023 Virement à la section d'investissement	85 000,00 €

Recettes

70 Produit des services	1 899,80 €
73 Impôts et Taxes	319 131,00 €
74 Dotations et Participations	103 524,00 €
75 Produits de gestion courante	28 000,00 €
77 Produits exceptionnels	3 295,00 €
002 Excédent reporté	76 424,20 €

Section d'investissement : **420 335,00 Euros**

Dépenses

16	Remboursement emprunts	36 200,00 €
204	Participation SIVU Collège de Cozes	2 200,00 €
21312	Travaux locaux scolaires	8 000,00 €
21318	Travaux salles municipales	3 000,00 €
21318	Travaux Eglise	€ reste à réaliser 95 246,09 €
2188	Mairie	3 000,00 € + reste à réaliser 11 395,00 €
2188	Local commercial	4 000,00 € + reste à réaliser 2 000,00€
2158	Cimetière	2 000,00 €
21571	Services techniques	9 000,00 €
2111	Acquisitions foncières	2 000,00 € + reste à réaliser 200,00 €
2138	Bâtiments locatifs	20 000,00 €
2151	Travaux de voirie	60 478,46 €
21534	Réseaux électrification	14 000,00 € + reste à réaliser 11 933,45 €
202	Révision PLU	17 000,00 € + reste à réaliser 4 382,00 €
21568	Défense incendie	25 000,00 € + reste à réaliser 4 560,00 €
204132	Aménagement rue de la citadelle	50 000,00 € + reste à réaliser 14 740,00 €
21318	Autres bâtiments-travaux menuiseries	reste à réaliser 8 000,00 €
041	prise en charge travaux SDEER	12 000,00 €

Recettes

001	Résultat reporté	78 137,97 €
1068	Excédent fonct.capitalisé	70 000,00 €
10222	FCTVA	41 756,00 €
10226	Taxe d'Aménagement	6 999,48 €
13	Subventions d'Equipement	29 102,00 € + reste à réaliser 59 321,55 €
16	Emprunts	30 000,00 €
28	Amortissements	8 018,00 €
41	prise en charge travaux SDEER	12 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	85 000,00 €

Madame le Maire invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

-d'approuver à l'unanimité le budget primitif de l'année 2020 tel que présenté ci-dessus.

DE-52-2020

DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE POUR AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE RUE DU MOULIN D'ARMEL- dans le cadre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation

Madame Le Maire expose à l'Assemblée que la rue du Moulin d'Armel est très fréquentée par de nombreux véhicules de tourisme et bus, puisque elle dessert notamment l'entrée du groupe scolaire.

La voie s'avère très dégradée dans son ensemble ; pour permettre de la sécuriser, Il devient nécessaire de faire réaliser des travaux importants sur la voirie, savoir : Reprofilage et enrobé sur l'ensemble de la rue et la pose de nouvelles bordures de trottoirs.

Le montant de l'opération est estimé à la somme de 44 854,00 euros hors taxes, soit 53 824,80 euros TTC.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, dans le cadre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation pour travaux sur voirie communale accidentogène, à hauteur de 40 % du coût de l'opération hors taxes.

- d'autoriser Madame Le Maire ou son adjoint délégué à déposer le dossier à intervenir et d'une manière générale, effectuer toutes démarches, signer tous documents corroborant cette décision.

DE-53-2020

LOCAL COMMERCIAL SIS AU 2, rue de la Citadelle

Entrée de nouveaux locataires au quinze juillet 2020

Madame Le Maire fait part à l'Assemblée d'une demande de location du local commercial sis au 2, rue de la Citadelle, à effet du quinze juillet 2020.

Le bâtiment est effectivement disponible depuis le premier septembre 2019, à la suite du départ de l'ancienne occupante des lieux, madame Hinda BOULIFA.

Monsieur Pascal LIÉVIN et Madame Corinne COURT-, domiciliés actuellement à Saujon 17600- 7, impasse de la Grande Pièce-, souhaiteraient ouvrir une activité de restauration rapide, pizzeria, grillades, dans ce bâtiment et ce, dès le quinze juillet 2020 et en sollicitent la location.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de madame Le Maire,
Considérant la volonté des élus de maintenir une activité commerciale dans le centre bourg,

Considérant que ces personnes exploitent déjà une activité commerciale ambulante et sont titulaires depuis six années d'une autorisation temporaire d'occupation du domaine public place de la mairie pour le stationnement de leur camion pizzas,

Considérant que les intéressés ont toujours honoré leurs engagements, tant au niveau du respect du domaine public, de la rigueur du stationnement, qu'au versement mensuel du montant du droit consenti,

Décide à l'unanimité :

*D'accepter de louer à monsieur Pascal LIÉVIN et Madame Corinne COURT le local commercial sis au 2, rue de la Citadelle, à partir du quinze juillet 2020, selon les conditions suivantes :

- conclusion d'un bail commercial à court terme- bail dérogatoire d'une année, renouvelable dans la limite de deux années, comprenant le transfert de la licence IV, suivant les dispositions des articles L.145-1 et suivants du Code du Commerce, à compter du quinze juillet 2020, pour y exercer comme activité principale la restauration rapide, pizzeria, grillades, et bar .

- le montant du loyer mensuel est arrêté comme suit :

➤ Gratuité pendant trois mois, soit du 15 juillet au 14 octobre 2020

➤ 300 euros(trois cents euros) hors taxes, 360 euros TTC, pendant neuf mois, soit du 15 octobre 2020 au 14 juillet 2021

➤ 400 euros (quatre cents euros) hors taxes pendant un an, 480 euros TTC, soit du 15 juillet 2021 au 14 juillet 2022

➤ 500 euros hors taxes à partir du 15 juillet 2022 (cinq cents euros), soit 600 cents euros TTC, révisable chaque année au quinze juillet selon l'indice du coût de la construction.

- un dépôt de garantie d'un montant de mille euros est à verser à la date d'entrée dans les lieux.

- Un état d'entrée dans les lieux sera établi entre les deux parties.

Madame le Maire est autorisée à rédiger le bail à intervenir et d'une manière générale, effectuer toutes démarches, signer tous documents, nécessaires corroborant cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

Décisions prises par le Maire

Le 02 Juillet 2020

- Non exercice du droit de préemption au profit de la commune, pour le bien cadastré section ZK numéro 89 - 2, rue des Romarins- propriété bâtie-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.

Le Maire,

la secrétaire de séance,

Les Membres,

Joëlle BOULON **Isabelle BOUREAU**

ANGIBAUD Bernadette	
BOULON Joëlle- Maire	
BOUREAU Isabelle	
CARPIER Laëtitia	
CLAVERIE Sandrine	
FOUILLEN Alain	
GABILLON Jérôme	Excusé – pouvoir à Mme RAIMOND
JACQUES Jacky	
LEROY Bruno	
PUYFAUCHER Jacques	
RAIMOND Marikia	
ROCHE Chantale	
ROUIL Chantal- 1 ^{ère} Adjointe	
SEGUINAUD Jean-Christophe	
VIEILLARD Jean-Louis	